

03 oct 2008 -12:24

Appartient à Conseil des ministres du 3 octobre 2008

Etablissements scientifiques fédéraux

Introduction d'un cycle d'évaluation pour le personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux

Introduction d'un cycle d'évaluation pour le personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a décidé de fixer les règles spécifiques au cycle d'évaluation du personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux (*). Le cycle d'évaluation correspond à celui pour les autres services publics fédéraux mais introduit la terminologie qui est propre aux établissements scientifiques fédéraux.

Le cycle d'évaluation consiste en un processus de communication entre les dirigeants et les collaborateurs des services publics et a pour but de développer les aptitudes des membres du personnel et d'atteindre les objectifs de l'administration publique fédérale. Le fonctionnement optimal des services doit passer par l'augmentation de la motivation et de l'implication du personnel ainsi que par la stimulation de la collaboration entre les dirigeants et les collaborateurs.

(*) projet d'arrêté royal portant les modalités d'application de l'arrêté royal du 2 août 2002 instituant un cycle d'évaluation dans les services publics fédéraux pour le personnel administratif et technique des établissements scientifiques fédéraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe